



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024004

Domaine : 5.7

Date de convocation : 23 février 2024

Date de l'affichage : 23 février 2024

Date d'affichage de la délibération : 29 février 2024

Objet : 04 – Evolution du modèle financier et du catalogue service du Service Commun des Systèmes d'Information du territoire de Cergy-Pontoise : avenant n°3 à la convention avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Olivier FOURCHES, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Monsieur Alain GAUDISSIABOIS
- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Madame Jennifer THEUREAUX a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Monsieur Freddie PATER
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Monsieur Pierre MATHEVET

Absente : Madame Sylvie MORELLE

Monsieur Marc NADREAU a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au maire chargée des Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du 17 mars 2016 adoptant le schéma de mutualisation du territoire de Cergy-Pontoise,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20240229-2024004-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 30 mai 2017 sur la convention relative à la création d'un service commun des systèmes d'Information (SCSI) entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et 3 villes de l'agglomération (Eragny sur Oise, Neuville sur Oise et Courdimanche),

VU la délibération du Conseil municipal du 29 novembre 2017 approuvant la convention relative à la création du Service Commun des Systèmes d'Information (SCSI),

VU les délibérations du Conseil municipal du 25 novembre 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 et n°2 pour l'intégration au SCSI des communes de Vauréal à partir du 1^{er} juillet 2019 et de Boisemont à compter du 1^{er} janvier 2022,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la commission Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

VU l'avenant n°3 à la convention proposée par la CACP afin de répondre au souhait des membres de faire évoluer le SCSI pour atteindre plusieurs objectifs :

- Créer un modèle financier réaliste, juste, pérenne et capable de supporter un élargissement du SCSI à de nouveaux membres, en affinant le mode de calcul du coût du service et les principes de prise en charge par les membres,
- Mettre à jour le catalogue de services, afin de faire évoluer progressivement le SCSI vers une véritable DSI des collectivités membres, avec une couverture de plus en plus importante de leurs besoins dans le domaine numérique, en particulier sur les projets de mise en œuvre et d'exploitation de « solutions métiers »,
- Faire du SCSI un acteur responsable du développement du numérique sur le territoire,
- Permettre une montée en compétences des équipes du SCSI, rendue nécessaire par l'évolution des enjeux en termes de cybersécurité.

CONSIDERANT que cet avenant ne modifie pas le périmètre géographique du SCSI actuel mais clarifie le périmètre technique et facilite le calcul des impacts financiers pour les communes qui souhaiteraient adhérer dans les années à venir.

CONSIDERANT que les articles 1.2 et 15 de la convention prévoient la possibilité d'évolution de la convention cadre au regard notamment des opportunités, des gains financiers attendus et des capacités du service commun à garantir la qualité du service sur ses missions ou de l'intégration d'une nouvelle commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention initiale signée par la CACP avec les villes déjà membres du SCSI, ainsi que tous les documents liés à sa mise en œuvre (charte informatique, etc.)

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,
POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Avis de réception en préfecture
195-219502184-20240229-2024004-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024